

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

"QUE FAIRE ????????"

Par Profil supprimé Postée le 02/03/2010 19:04

Ma fille a pris des drogues dures pendant des années. Elle se fait soigner pour arrêter avec une association. Mais elle n'a pas arrêté le cannabis.

Elle délire complètement. Elle pense que des personnes lui ont mis des mouchards sur elle. Elle entend des voix, et plus encore. Elle souhaite que je l'aide, mais sa seule demande est que "je l'a crois et que je l'emmène voir les gendarmes pour qu'ils puissent lui sortir tous les mouchards.

Je me sens désespérée, on se dispute car je ne sais pas répondre à toutes ses questions. On me dit que je dois la faire hospitaliser mais j'ai peur. Je ne sais plus quoi faire face à une telle situation. Merci pour votre aide. J'en ai besoin pour faire face à la situation et l'aider le mieux que je peux à se sortir de cette MERDE DE DROGUE qui TUE nos enfants à petits feux sans qu'on puisse savoir réellement ce qui est le mieux pour eux.

Mise en ligne le 03/03/2010

Bonjour,

Au vu de la situation que vous décrivez, votre fille semble en effet vivre d'importants troubles psychologiques. Il est éventuellement possible que sa consommation de cannabis accentue ses délires, sans qu'elle en soit la cause réelle. Le cannabis est en effet un produit qui peut parfois révéler chez certaines personnes des troubles qui étaient déjà latents.

Le fait qu'elle ait accepté de se faire aider par des professionnels est un point très positif en ce qui concerne ses problèmes de consommation de drogues. Concernant ses délires et les voix qu'elle entend, un suivi psychiatrique pourrait être envisagé. Il serait en effet judicieux de pouvoir parler avec elle de ce type d'aide compte tenu de la nature de ses troubles.

Face à la souffrance et au sentiment d'impuissance que cela peut générer au quotidien, ainsi qu'à la peur que vous ressentez face à l'hospitalisation, sachez que vous pouvez trouver une aide auprès de l'*Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques* (UNAFAM). Vous pouvez les contacter au 01.42.63.03.03 (Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h). Ce numéro est destiné aux familles ou amis confrontés à la souffrance psychique et aux troubles psychotiques d'un proche. Les écoutants apportent un soutien psychologique, transmettent des informations médicales, juridiques, sociales et orientent les appelants quant aux prises en charges possibles.

Cordialement.
